

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 30/07/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	BONAVERO Catherine qui donne procuration à MOYAT Alain, RAFFIN Christelle qui donne procuration à GINI Patrick, ARBEZ-CARME Elisabeth CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine MICHAUD Sylvie PILLARD Claudie
Secrétaire de séance :	GINDRE Nicolas

I. AVENIR DU VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA

Depuis plusieurs années, les élus des 12 villes composant le Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (S.I. VVL) s'interrogent sur l'avenir de la structure, ne souhaitant plus continuer à assumer la gestion. En 2010, ils prennent une délibération programmant la cessation d'activité au 15/10/2011.

Pendant plus an, un comité de pilotage composé de la Région Franche Comté, du Département du Jura et de la Communauté de Communes de la station des Rousses s'est réuni à plusieurs reprises pour envisager l'avenir du VVL.

Fin juin 2011, en l'absence de positions précises des collectivités territoriales et afin de rendre exécutoire leur décision, les élus des villes s'appêtent à céder le VVL à une société privée GECO.

Raphaël Perrin, Vice Président du Conseil Général demandent aux élus de surseoir afin de permettre aux collectivités de s'assurer des garanties du projet privé, faute de quoi l'engagement des collectivités territoriales serait à prévoir.

Au vu du risque par rapport à la vocation touristique du VVL et devant la crainte qu'il s'agisse d'un simple projet immobilier sans vocation touristique, le collectif de collectivités franc-comtoises a décidé de proposer aux villes :

1) – d'entrer à hauteur de 50% dans le syndicat pour assumer les investissements à hauteur de 100% à la condition que les villes assument pendant 5 ans, le fonctionnement avec un retrait progressif de 20% par an.

2) – de mettre en place une délégation de service publique pour suppléer aux villes dans la gestion du fonctionnement.

Aussi, compte tenu de cette proposition et devant la volonté des villes de se retirer le plus rapidement possible, à l'exception d'Angers et Chauny, le risque est évident de voir l'offre publique refusée.

Suite à une présentation de la situation actuelle du VVL, des perspectives au travers de 3 simulations réalisées avec étude approfondie des comptes, Monsieur le Maire, après avoir expliqué les raisons de la volonté des 3 collectivités de ne pas s'engager sur le fonctionnement, fait part de l'absence totale de risque financier et trouverait dommageable pour le territoire et les emplois de voir la cessation d'activité du VVL.

Considérant les garanties :

- Absence de risque financier
- Transmission des biens immobiliers et mobiliers ainsi que 2 Millions d'euros d'excédent de trésorerie reportés
- Apurement de la dette,

et vu l'objectif qui est d'assurer le fonctionnement pendant la période transitoire avant la mise en place de la délégation de service publique, Monsieur le Maire, après discussion et visite du VVL par les élus, propose d'intégrer le S.I. VVL à hauteur du pourcentage des communes sortantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition telle que présentée par M. le Maire.

Séance levée à 11h30
Affiché le 02/08/2011

Le Maire,
Raphaël PERRIN